

# F.S.U Le Communard Inter .87

Feuille d'Infos Syndicales N°17 . Mairie d'Isle . Mars 2010

## Edito

Nous sortons en même temps deux numéros du Communard le 17 et 18.

Ce premier numéro contient le compte rendu du CTP du 1/09/09 qui aborde les questions suivantes : hygiène et sécurité, poste de coordinatrice aux écoles, augmentation des heures agents à temps incomplet, CAE, saisonnier, NBI, planning de la piscine, tarif islois agents de la collectivité.

## COMPTE RENDU DU CTP du 1<sup>er</sup> septembre 2009 à 15H15.

Etaient présents pour l'autorité territoriale :  
Le président M.BEGOUT, M. AUZEMERY, Mme LAPLACE, M.ELCHINGER.

Etaient excusés : M.ANACLET, M.PERIGAUD, M.MALIFARGE.

Etaient présents par la FSU INTER 87 : M. MAZALEYRAT, Mme MORELON, M.BECHADE, Mme LAURENT, M. FAURE, M. DELAGE DAMON, M. TARNAUD, M. CHAMBORD.

Etaient excusés : Mme DESMAISON, M.BONNAUD.

Assistaient également à la réunion à titre consultatif :

Mme BOURGUIGNON, Directrice Générale des Services, Mme Véronique HANNOYER Responsable Hygiène et Sécurité, les ACMO désignés par l'autorité territoriale, Mme BOUTAUD, Mme PENOT, M. CHABOIS ainsi que le Docteur PASCAUD de la médecine du travail

Le Président constate que le quorum est atteint et que la séance peut avoir lieu. Sa proposition d'enregistrement de la séance obtient un avis favorable. La question de la présence d'un agent administratif pour

assurer le secrétariat des séances est soulevée.

- 1) APPROBATION DU CTP DU 5 MAI 2009.
- 2) RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DE L'ANNEE 2008.

Le Président présente et donne la parole au Docteur PASCAUD. Le médecin du travail fait part dans un premier temps des difficultés d'organisation du service du à des départs de personnels. Dans l'attente de recrutement le service a du faire face à une intensification du travail 111 agents d'Isle sont suivis dont 57 en SMR, surveillance médicale rapprochée ce qui implique le maintien d'une visite annuelle du fait de leur mission et de l'exposition au risque qu'elle génère (service technique, restauration, contact avec le public...).

Un état des visites est présenté, il a concerné 46 agents. (36 visites annuelles, 8 visites d'embauche, 1 visite à la demande de l'administration, 1 visite à la demande du médecin du travail, 4 visites de pré-reprise dont 3 après accident de service)

Les tests visuels et auditifs sont systématiques. Les radios pulmonaires sont prescrites par le Médecin du travail et à effectuer à Limoges car le matériel est plus adapté.

Les vaccins du type Leptospirose concernant les agents exposés sont pris en charge par la Collectivité. (un point sera fait au Service Technique).

Christian BECHADE demande si un bilan biologique s'impose pour les agents utilisant régulièrement des produits solvants. La réponse est négative mais le Médecin du travail constate que très souvent les agents fournissent une analyse de sang récente.

Une discussion s'instaure sur le risque d'exposition au WIFI. Le Docteur PASCAUD rejette le principe de précaution.

Le Maire souhaite une visite annuelle pour l'ensemble des agents. Difficile à envisager

par manque de Médecins dans le service. La loi prévoit une visite tous les deux ans sauf en ce qui concerne les agents sous surveillance médicale rapprochée. (57 à Isle).

Le Président sollicite l'avis du Docteur PASCAUD au sujet de la grippe H1N1. Il est nécessaire de prévoir des mesures prophylactiques ainsi que des masques de protection si l'on doit passer en alerte 6. Le Docteur émet un avis réservé sur l'éventuelle vaccination.

Le Président informe le CTP de l'acquisition de masques, 2 par jour par agent pour 100 personnes pendant 15 jours.

### 3) PRESENTATION DU CTP EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE.

Véronique HANNOYER précise que la Municipalité d'Isle affirme sa volonté de faire évoluer la politique en matière d'hygiène et de sécurité.

Elle propose à l'assemblée d'énumérer quels sont les acteurs de la prévention ? Sont cités les ACMO, le Maire, le CTP, les agents.

Une discussion s'ouvre sur le rôle de ces acteurs. Herve FAURE insiste sur le temps que doit attribuer la Collectivité au ACMO pour exercer leurs missions d'agents de prévention afin de préparer et faire remonter à l'autorité et au CTP les mesures à proposer pour améliorer les conditions de travail.

Le Président indique qu'il attribue aux 3 ACMO 2 jours par mois et qu'un ACMO supplémentaire sera prochainement désigné.

Pierre CHABOIS insiste sur le suivi et le soutien dont doivent bénéficier les ACMO dans leurs démarches.

Christian BECHADE demande si la Collectivité peut prendre en charge le coût de lunettes de protection adapté à la vue d'un agent.

Le Président répond qu'il est plus logique que la Collectivité achète des lunettes de protection à ajuster sur les lunettes des agents car la vue évolue dans le temps.

Pierre CHABOIS constate que le dépôt des registres de sécurité dans les différents services ne fonctionne pas, qu'il vaudrait mieux que l'ACMO retranscrive lui-même les remarques des agents.

Le président rappelle que l'ACMO doit faire remonter au chef de service les

disfonctionnement en matière de sécurité afin que ce dernier en fasse part aux agents concernés. Il propose d'essayer à nouveaux le dépôt des registres de sécurité dans les différents lieux.

Christian BECHADE estime que trop souvent le CTP n'est pas informé et consulté comme il devrait l'être.

Le Président lui répond qu'il ne faut pas qu'il voit tout en négatif, le CTP ne fonctionnait pas correctement jusqu'à maintenant, il faut être positif, nous sommes dans une phase d'amélioration et nous allons accélérer la mise en œuvre des dispositifs.

Véronique HANNOYER indique que le travail à mener dans ce secteur demande une inscription dans la durée, les procédures sont lourdes.

Le Président propose de créer un groupe de travail dès les premiers retours.

Par ailleurs il demande que chaque agent conduisant des véhicules de service remplisse une fiche permis de conduire, avec copie de son permis et attestation sur l'honneur qu'il est en règle au niveau des points. La Mairie lui délivrera en retour une autorisation officielle de conduite de véhicule de service.

Les responsables syndicaux souhaitent vérifier quelles sont les obligations en matière de transmission de photocopie de documents personnels.

En ce qui concerne la grippe H1N1, un plan de continuité des activités est en cours d'élaboration, suite aux consignes de la préfecture dans l'éventualité d'une pandémie.

Dans ce cas un taux d'absentéisme de 20 à 25% est à prendre en considération. Un questionnaire a été adressé aux responsables de service. Véronique HANNOYER préconise la désignation d'un représentant des élus et un représentant du personnel du CTP pour le suivi.

Véronique HANNOYER intervient pour présenter le rôle du CTP en tant qu'acteur de la prévention.

Elle rappelle les différents niveaux d'intervention des acteurs de prévention en matière d'hygiène et de sécurité :

Mise en œuvre de la politique de prévention : L'autorité territoriale, l'encadrement, les agents.

Le rôle de conseil : ACMO (Agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène

et de sécurité), le Médecin de prévention, Le CTP (Comité Technique Paritaire).

Le rôle de contrôle : l'Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

Rôles et moyens de CTP en matière d'hygiène et de sécurité :

#### RÔLES

- Analyse des risques professionnels.
- Enquête en matière d'accident du travail, maladie professionnelle à caractère grave ou répété.
- Intervention en cas de danger grave et imminent (le CTP a le pouvoir d'arrêter immédiatement le travail si situation de danger).
- Suggestions en matière d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, formation et perfectionnement des agents.
- Avis du CTP sur les rapports annuels concernant l'évolution des risques professionnels, programme de prévention, règlements et consignes de sécurité, médecine professionnelle et préventive....)

#### MOYENS

- Aide l'Autorité territoriale à prendre des décisions en émettant des avis
- (Méthodes et technique de travail, choix des équipements de travail, postes aménagés, poste de travail pour personnes handicapées, aménagements postes de travail pour favoriser l'accès des femmes à des emplois.....
- Le CTP peut demander à l'Autorité Territoriale de faire appel à un expert agréé en cas de risque grave.

La démarche se met en place :

Mise à disposition des registres d'hygiène et de sécurité dans certains bâtiments communaux auprès de chaque ACMO.

Transmission de tous les registres une fois par mois au service hygiène et sécurité chargé de les faire signer par le Maire.

Informations des suites données aux agents qui ont fait des remarques et inscription dans les registres.

Présentation du registre des dangers graves et imminents et du droit de retrait des agents.

Présentation d'un questionnaire relatif à leur permis de conduire destiné aux agents utilisant des véhicules de service

Deux projets importants sont donc en cours : l'élaboration du document unique, le plan de continuité des actions en cas de pandémie.

#### 4) REORGANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN GROUPE SCOLAIRE.

Le Président soumet aux membres du CTP une proposition d'affectation d'un agent au poste de coordinatrice du secteur entretien aux écoles à raison de 9H par semaine. L'objectif est d'améliorer par la proximité l'organisation du service (suivi du personnel en fonctions des tâches à accomplir, assurer une liaison entre ce secteur, la DGS et les services techniques). Martine LAURENT a accepté de remplir cette mission.

Suite au départ à la retraite d'un agent le Maire propose d'augmenter le temps de travail de deux agents et de les passer à 28H30 par semaine afin qu'il puissent notamment bénéficier de l'affiliation à la CNRACL.

Le syndicat FSU rappelle qu'un des deux agents concerné est en poste depuis 10 ans et à demandé à plusieurs reprises de pouvoir passer à temps complet. Le Maire répond que pour des raisons de superposition des plannings dans les mêmes lieux de travail il n'a pas été possible d'attribuer de temps complet. Un aménagement horaire a été mis en place pour permettre à l'agent d'effectuer des heures complémentaires à l'extérieur de la collectivité dans le cadre des règles de cumul.

Le Président soumet pour avis au CTP trois Contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) :

- Un CAE de 28 heures au service entretien avec un engagement de pérennisation à l'issue des 2 ans maximum.

Herve FAURE donne la position du syndicat FSU : Nous sommes contre ce type de contrats aidés et précaires car nous sommes pour une véritable politique de l'emploi consistant à ouvrir de véritables recrutements en CDI.

Les besoins existent et il faut les pourvoir durablement. L'effet est pervers, d'un côté des jeunes au chômage, de l'autre des institutions bénéficiant d'aides de l'Etat pour des contrats à durée déterminée.

Nous comprenons que les jeunes n'ont pas le choix et qu'ils prennent ce qu'ils trouvent en espérant une éventuelle intégration. Nous leur souhaitons la bienvenue et pouvons leur assurer que le syndicat défendra leur intégration dans les meilleurs délais.

En tenant compte du contexte, la personne recrutée effectue déjà des remplacements, un engagement de pérennisation est pris par le Maire, les représentants syndicaux acceptent cette proposition et le CTP émet un avis favorable à l'unanimité.

- Un CAE de 28 heures au Services Techniques avec possible pérennisation dans la perspective de départs à la retraite dans les 2 ans.
- Un CAE passerelle d'1 an au service communication, s'adressant à un jeune de moins de 25 ans en voie de professionnalisation.

Une discussion est ouverte sur ces deux dernières propositions de CAE.

M. FAURE déplore à nouveau qu'il n'existe pas une véritable ambition pour la jeunesse en créant de vrais emplois.

M. le Maire explique qu'il ne fait qu'utiliser un système qui existe.

M. CHAMBORD parle d'une main d'œuvre flexible qui rapporte plus à l'entreprise qu'au jeune.

Mme LAPLACE estime que l'on peut et doit remplir une mission de formation avec ces contrats.

M. BEGOUT indique qu'à ce jour le travail précaire est résorbé dans la collectivité.

M. BECHADE estime qu'il ne faut pas abuser de ce type de contrats.

Ces deux dernières propositions de CAE sont soumises au vote : 5 voix pour, 4 abstentions.

#### QUESTIONS DU SYNDICAT INTER 87 FSU.

- 1) Recrutement des saisonniers et application du quota de 25% d'enfants des agents et des élus.

Le Président fait le point sur le nombre de contrats de saisonniers en juillet et août 2009. Le total est de 13 agents dont 2 enfants d'élus et 3 enfants du personnel communal. Les représentants du personnel rappellent que suite au CTP de mai 2009 ils auraient dû être informés du nombre de demandes et affectations concernant les enfants du

personnel et des élus. Cette remarque sera prise en compte en 2010.

- 2) Point sur l'attribution de la NBI.

Le Président constate que ce travail n'a toujours pas été mené. Les responsables de service devront faire remonter une évaluation concernant les fonctions et missions ouvrant éventuellement droit à la NBI.

- 3) Lettre adressée par les maîtres nageurs au syndicat FSU concernant l'organisation du travail à la piscine.

Le Président reconnaît une mauvaise interprétation du service des ressources humaines. Alerté, il a réglé le problème concernant les leçons de natation dans le sens souhaité par les MNS.

M. TARNAUD estime que les horaires de travail et le planning auraient pu être présentés au CTP en amont.

Le Président indique que les plannings de l'année prochaine seront établis collectivement avec deux représentants du CTP.

M. BECHADE rappelle que l'année dernière des problèmes de planning ont concernés les agents municipaux affectés à la piscine.

M. TARNAUD indique qu'il y a lieu d'augmenter l'amplitude horaire de surveillance en terme de sécurité du public.

M. Le Président remet cette remarque dans le contexte de l'application des obligations réglementaires.

M. TARNAUD exprime sa satisfaction sur le travail intéressant d'apprentissage de la natation effectué par les maîtres nageurs pour les jeunes par l'intermédiaire de l'espace jeunes.

M. le Président remercie Pierre AUZEMERY qui a mis en place la gratuité pour ces jeunes.

M. TARNAUD fait une remarque concernant une restriction apportée à une décision prise en CTP concernant l'application des tarifs islois au personnel municipal et leurs enfants.

Le Président confirme que les agents communaux et leurs enfants bénéficient des tarifs islois.

La séance est levée à 18H15.